

CONSEIL MUNICIPAL DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU LUNDI 13 OCTOBRE 2014.

Le Maire de CLÉRY-SAINT-ANDRÉ, certifie avoir convoqué, le sept octobre deux-mil quatorze, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le treize octobre deux mil quatorze, à dix-neuf heures.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} Septembre 2014.
- Travaux sur la face Nord de la Basilique Notre-Dame de Cléry.
- Mission de maîtrise d'œuvre pour la restructuration des parkings/trottoirs de la rue du Maréchal-Foch.
- Dénomination d'un square.
- Demande de subvention.
- Attribution d'une subvention exceptionnelle.
- Décision Modificative du Budget.
- Attribution du contrat de renouvellement de la ligne de trésorerie courante de la collectivité.
- Activités jeunesse des vacances de la Toussaint 2014.
- Délibération sur la tarification de la restauration scolaire et évolution des modalités de facturation aux familles.
- Modalités d'adhésion à Approlys (centrale d'achats territoriale).
- Adhésion et retrait de collectivités au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.
- Modifications du tableau des effectifs du personnel.
- Détermination des modalités d'expression des groupes d'élus représentés au Conseil Municipal, dans les publications municipales.
- Avenir de la Maison Médicale : mesures d'urgence pour garder nos médecins.
- Rapport d'activités de la Communauté de Communes du Val d'Ardoux,
- Rapport d'activités du service public de collecte et de traitement des ordures ménagères.
- Information sur la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs.
- Vie des commissions municipales.
- Comptes-rendus de diverses réunions intercommunales.
- Informations diverses.
- Questions des membres du Conseil Municipal.

SÉANCE :

La séance est ouverte à 19 h. 00.

Étaient Présents :

- Monsieur Gérard CORGNAC, Maire,
- Monsieur Claude BOISSAY, Madame Sylvie THIERY, Monsieur Alain DIET, Madame Odile BOURGOIN, Monsieur Bertrand HUTTEL, Adjoints au Maire,
- Madame Laurence HUME, Monsieur Daniel ZONCA, Conseillers Municipaux Délégués,
- Mesdames Catherine BURAUULT, Nicole DESSIAUME, Nathalie DUPUIS, Marie HUBERT, Nathalie LAVAL, Brigitte MARTIN, Anne-Sophie MOUZET, Karine SAINTON, Messieurs Grégory BUBENHEIMER, Olivier JOUIN, Jean-Pierre LEFEBVRE, Gabriel PINSARD, Thierry TELLIER et Philippe de TRISTAN, Conseillers Municipaux.

Était Excusé :

- Monsieur Alain GRILLON, qui donne pouvoir à Monsieur Daniel ZONCA

Secrétaire de séance :

Madame Anne-Sophie MOUZET,

Le procès-verbal de la précédente séance, envoyé à chacun des membres du Conseil Municipal, est évoqué.

(...)

1 - Travaux sur la face Nord de la Basilique Notre-Dame de Cléry

Madame Odile BOURGOIN, Adjointe au Maire chargée du Patrimoine, informe d'un probable déblocage à venir du dossier de demande de subvention du Conseil Général du Loiret, cumulé à l'urgence technique de certains travaux, qui nous permet d'envisager un début de chantier pour le début de l'année 2015.

C'est pourquoi, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises, pour l'ensemble des travaux (une tranche ferme et cinq tranches conditionnelles) correspondant notamment aux urgences techniques de certaines parties de notre Basilique. Il est proposé d'adapter le budget 2014 à cette tranche ferme de travaux, en vue de bénéficier d'un report des crédits budgétaires sur le début de l'année 2015. Il est proposé de confier à un groupe de travail *ad hoc*, composé des élus de la Commission « Patrimoine et Culture », associés aux trois membres de la Commission d'Appel d'Offres, le soin de procéder, le moment venu, à l'analyse des offres et proposer l'attribution des marchés.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur chacune de ces propositions.

2 - Mission de maîtrise d'œuvre pour la restructuration des parkings/trottoirs de la rue du Maréchal-Foch.

Monsieur Alain DIET, Adjoint au Maire chargé des Travaux, de la Sécurité et de la Circulation, rappelle au Conseil Municipal que l'un des volets de la première année du Plan Pluriannuel d'Investissement en faveur de la voirie communale était le lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la restructuration des parkings/trottoirs de la rue du Maréchal-Foch.

Après consultation des entreprises, par procédure adaptée, en application du Code des Marchés Publics, quatre cabinets d'étude ont candidaté. Après analyse des offres, c'est le cabinet INCA, de Saint-Jean-de-Braye, qui est le mieux-disant, avec une mission à 6,9% d'honoraires.

Ce dossier a été examiné en Commission « Travaux Sécurité Circulation », lors de sa réunion du 10 Octobre 2014.

Le Conseil Municipal est invité à attribuer ce marché public au Cabinet INCA, et à autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat de maîtrise d'œuvre.

(SOUS RESERVE DE L'AVIS DE LA COMMISSION TRAVAUX DE CE VENDREDI SOIR)

3 - Dénomination d'un square.

Monsieur Claude BOISSAY, Premier Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme, présente au Conseil Municipal, une proposition de dénomination d'un square municipal situé dans le haut de la rue du Cloître.

Il est proposé de le dénommer « Square du 19 Mars 1962 », en hommage aux Anciens Combattants de la guerre d'Algérie.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur cette proposition.

4 - Demande de subvention.

Madame Odile BOURGOIN, Adjointe au Maire chargée de la Culture, présente une demande de subvention au Conseil Général du Loiret, pour ce qui concerne l'organisation d'un rassemblement d'artistes amateurs clérycois, dénommé « Noël à Cléry-Saint-André » qui se tiendra du 11 au 18 Décembre 2014, dans la salle municipale « Charlotte de Savoie ». Une subvention départementale de 471 € est espérée.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur cette proposition.

5 - Attribution d'une subvention exceptionnelle.

Monsieur Alain DIET, Adjoint au Maire chargé des Finances, présente au Conseil Municipal, une proposition d'attribution de subvention exceptionnelle à l'Office de Tourisme Intercommunal du Canton de Cléry-Saint-André, pour le reversement des droits de place du Marché Villageois, pour un montant de 1 725, 40 euros (en lieu et place des 1 300 € provisionnés).

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur cette proposition (à l'exception des élus qui sont membres du Bureau de l'Office de Tourisme, qui ne prennent pas part au vote).

A cette occasion, Monsieur le Maire remercie l'ensemble des personnes ayant participé à l'organisation du Marché Villageois 2014, et notamment l'Office de Tourisme Intercommunal du Canton de Cléry-Saint-André et les associations partenaires, pour son très bon déroulement.

Monsieur le Maire profite de cette occasion, pour adresser les félicitations du Conseil Municipal à l'association « Lumières sur Notre-Dame de Cléry », qui a organisé le spectacle « Marie », les 24, 25, 26 et 27 Septembre dernier, en la Basilique Notre-Dame.

6 - Décision Modificative du Budget.

Monsieur Alain DIET, Adjoint au Maire chargé des Finances, présente au Conseil Municipal, une proposition de décision modificative budgétaire, telle qu'elle a été travaillée en réunion de commission « Finances », lors de sa réunion du 10 Octobre 2014. Cette décision modificative budgétaire concerne très majoritairement les besoins d'ajustements liés à la section d'investissement, ainsi que l'ajustement des subventions aux associations, consécutif de la délibération précédente.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		OBJET	MONTANT en €
CHAPITRES	ARTICLES		
65	6574	CHARGES DE GESTION COURANTES - Subvention Office de Tourisme	+ 425, 40
022		DEPENSES IMPREVUES	- 425, 40
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			0,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		OBJET	VARIATION en €
CHAPITRES	ARTICLES		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			0,00

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EST AINSI ÉQUILIBRÉE.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			OBJET	MONTANT en €
CHAPITRES	ARTICLES	OPERATION		
23	2315	93	ECLAIRAGE PUBLIC	+ 1 000,00
16	1641		REMBOURSEMENT CAPITAL D'EMPRUNT	+ 400,00
21	2188	95	MATERIEL D'EQUIPEMENT	+ 14 000,00
23	2318	113	AMENAGEMENTS DE SECURITE	+ 1 000,00
45	45811	193	CREATION VOIE CHASTELLENIE	+ 33 966,40
20	2051	181	SITE INTERNET	+ 4 000,00
21	2188	202	CENOTAPHE LOUIS XI	- 2 613,76
23	2313	205	BASILIQUE NORD	+ 744 000,00
23	2315	206	PREPA ŒUVRE D'ART ASSOS SQUARE	+ 10 000,00
020			DEPENSES IMPREVUES	- 40 267,80

TOTAL DEPENSES

765 484,84

RECETTES D'INVESTISSEMENT			OBJET	MONTANT en €
CHAPITRES	ARTICLES	OPERATION		
45	45821	193	CREATION VOIE CHASTELLENIE	+ 33 966,40
13	1321	205	BASILIQUE NORD / ETAT	+ 310 000,00
16	1641	205	BASILIQUE NORD / EMPRUNT RELAIS A LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE	+ 294 800,00
16	1641	205	BASILIQUE NORD / EMPRUNT RELAIS AU F.C.T.V.A.	+ 126 718,44
TOTAL RECETTES				765 484,84

LA SECTION D'INVESTISSEMENT EST AINSI ÉQUILIBRÉE.

A cette occasion, il est proposé de modifier la dénomination de l'opération n°181, jusqu'alors « site internet », en y intégrant toutes les dépenses liées à la mise en œuvre de la nouvelle charte graphique. Le nouveau nom serait « site internet & charte graphique ».

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur chacune de ces propositions.

(SOUS RESERVE DE L'AVIS DE LA COMMISSION FINANCES DE CE VENDREDI SOIR)

7 - Attribution du contrat de renouvellement de la ligne de trésorerie courante de la collectivité.

Monsieur Alain DIET, Adjoint au Maire chargé des Finances, présente au Conseil Municipal, le résultat de la consultation engagée pour le renouvellement du contrat de la ligne de trésorerie courante de la collectivité.

Quatre établissements bancaires ont répondu. Après analyse des offres, qui a été examinée en Commission « Finances », lors de sa réunion du 10 Octobre, il est proposé de contractualiser avec le CREDIT MUTUEL, selon les conditions suivantes :

Montant : 270 000 €

Index : Euribor 3 mois moyenné 1 mois.

Marge : + 1,45%

Commission initiale d'engagement : 270 €

Commission de non-utilisation : 0,15%

Cet établissement succède à CREDIT AGRICOLE et LA BANQUE POSTALE, bénéficiaires, les années précédentes, de ce contrat de ligne de trésorerie.

(SOUS RESERVE DE L'AVIS DE LA COMMISSION FINANCES DE CE VENDREDI SOIR)

8 - Activités jeunesse des vacances de la Toussaint 2014.

Monsieur Bertrand HUTTEL, Adjoint au Maire chargé de la Vie Associative et de la Jeunesse présente au Conseil Municipal, les propositions d'activités jeunesse des vacances de Toussaint 2014 (du 20 au 31 Octobre) et propose les tarifs de ces activités :

Activités proposées à 5 euros :

Bowling, Tennis de Table, Sarbacane, BMX, Football, Piscine, Cinéma, Handball, Tir à l'arc, Voitures électriques, Cluedo, Basket Ball, Flag rugby, Dodgeball.

Activités proposées à 10 euros : Équitation, Karting.

Activités proposées à 15 euros : Escalade, Laser Game, Center Parcs, Accrobranches.

Le Conseil Municipal est invité à valider cette grille tarifaire.

9 - Délibération sur la tarification de la restauration scolaire et évolution des modalités de facturation aux familles.

Monsieur Bertrand HUTTEL, Adjoint au Maire chargé de l'Action Scolaire, explique au Conseil Municipal que, comme chaque année, le Comité de la Caisse des Ecoles a délibéré, le 17 Juin 2014, sur les tarifs de la restauration scolaire.

Or, parallèlement, le Conseil d'Etat, dans son arrêt du 11 Juin 2014, relatif à la Ville de Paris, a expliqué que la compétence de fixation du prix de la restauration scolaire ne pouvait pas être attribuée à une caisse des écoles.

De ce fait, après consultation pour avis des services juridiques de l'Association des Maires du Loiret, il s'avère que la délibération du 17 Juin 2014 de la Caisse des Ecoles Publiques de Cléry-Saint-André est susceptible d'être entachée d'illégalité.

Afin de sécuriser cette facturation, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur la grille tarifaire de la restauration scolaire, telle qu'elle avait été adoptée, à l'unanimité de ses membres, par la Caisse des Ecoles, le 17 Juin dernier, et cela pour l'année scolaire 2014-2015.

- Prix d'un repas : 3,27 €
- Agents territoriaux ne travaillant pas dans le domaine scolaire : 3,82 €
- Tarif « repas avec panier familial intégral » en cas de P.A.I.* lourd : 2,19 €

*P.A.I. = Projet d'Accueil Individualisé résultant d'allergies lourdes, sur préconisations médicales.

Les conséquences de cette évolution sont une municipalisation des recettes à compter du 1^{er} Janvier 2015 (principe de l'annualité budgétaire) et la mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2015, de mesures de simplification en faveur des familles et souhaitées par elles :

- Unification de la facture de restauration scolaire et des services périscolaires,
- Remensualisation de la facturation du périscolaire, qui était jusqu'alors regroupée sur deux ou trois mois, et qui pouvait représenter des sommes importantes pour certaines familles ayant plusieurs enfants.
- Unification des modes de paiement entre restauration scolaire et services périscolaires, parmi la gamme des modes de paiement proposés.

Le Comité de la Caisse des Ecoles Publiques, lors de sa réunion du 30 Septembre 2014, a été informé de ces évolutions simplificatrices.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur chacune de ces propositions.

10 - Modalités d'adhésion à Approlys (centrale d'achats territoriale).

Monsieur le Maire explique que, conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 7 Juillet 2014 souhaitant, dans un premier temps au moins, adhérer aux deux centrales d'achat territoriales qui se sont créées parallèlement, il y a désormais lieu de procéder à l'adhésion officielle à APPROLYS.

Alors que les collectivités doivent repenser leur mode de fonctionnement dans un contexte de raréfaction de leurs ressources et d'exigence légitime de leurs administrés d'un usage toujours plus efficient des deniers publics, les départements du Loir-et-Cher, de l'Eure-et-Loir et du Loiret ont créé en 2014 la centrale d'achat territoriale APPROLYS sous forme de groupement d'intérêt public (GIP).

Ce projet de mutualisation montre la volonté commune de :

- Dégager des économies durables sans défavoriser l'économie locale,
- Atteindre un objectif de performance d'achat notamment par la définition de familles d'achat,
- Maintenir la qualité des achats malgré des budgets contraints,
- Proposer un service nouveau aux collectivités du territoire.

Après six mois de fonctionnement et devant les résultats positifs, les trois Départements proposent de réunir d'autres acteurs publics, parapublics, afin de mettre en œuvre ce dispositif de mutualisation de l'achat.

Les acteurs publics (communes, établissements publics de coopération intercommunale, établissements publics locaux et autres collectivités), parapublics et éventuels partenaires privés bénéficieront de prix avantageux et n'auront pas la charge des procédures de passation des marchés et accords-cadres. Ce dispositif permettra de gagner du temps, de sécuriser les achats et réduira les coûts directs et indirects des achats publics.

Chacun des membres de la centrale d'achat restera libre - pour la passation de chacun de ses marchés et accords-cadres, et appels à projet ou autres procédures de mise en concurrence particulière prévues par des textes spécifiques - de recourir ou non à la centrale d'achat et sera seul compétent pour suivre l'exécution des marchés publics et accords-cadres passés par cette dernière.

APPROLYS est une centrale d'achat. En conséquence, elle :

- passe des marchés pour ses besoins propres,
- passe des marchés publics destinés à ses Membres,
- conclut des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services destinés à ses Membres,
- passe des appels à projet destinés à ses Membres ou toutes autres procédures de mise en concurrence particulière prévues par des textes spécifiques ;
- passe des marchés subséquents destinés à ses Membres ;
- conclut des partenariats, adhère ou participe à d'autres structures de mutualisation de la commande publique (groupements de commande, centrales d'achat, etc.).

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'adhésion de la Commune de Cléry-Saint-André, au GIP Centrale d'achat APPROLYS ;
- D'accepter les termes de la convention constitutive du GIP présentée à l'Assemblée Générale et annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le courrier valant signature de la convention constitutive et adhésion au GIP APPROLYS ;
- De conférer délégation de compétence/pouvoir à Monsieur le Maire, à l'effet de recourir à la centrale d'achat APPROLYS, dans les conditions fixées par la convention constitutive et les conditions générales de recours, et de prendre dans ce cadre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accord-cadres et de leurs avenants éventuels, nécessaires à la satisfaction des besoins de la Commune de Cléry-Saint-André.
- De désigner Monsieur Alain DIET, délégué titulaire, et Monsieur Alain GRILLON, Délégué Suppléant, comme représentants de la Commune de Cléry-Saint-André à l'Assemblée Générale d'APPROLYS, et de les autoriser, le cas échéant, à exercer les fonctions d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration ;
- D'inscrire pour l'année 2015 les crédits nécessaires au paiement de la cotisation annuelle (50 € en 2014), à l'article 6288.

11 - Adhésion et retrait de collectivités au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, deux évolutions à venir dans la composition des collectivités affiliées au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret :

- L'Etablissement public régional à caractère administratif « EcoPôle » sollicite son adhésion volontaire au 1^{er} Janvier 2015.
- La Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire sollicite son retrait au 1^{er} Janvier 2015.

Les collectivités territoriales adhérentes ont possibilité d'exercer leur droit à opposition sur chacune de ces démarches d'adhésion/retrait.

Sur la base du principe de libre-administration des collectivités territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de ne pas exercer son droit d'opposition.

12 - Modifications du tableau des effectifs du personnel.

Monsieur le Maire présente quelques propositions de modifications du tableau des effectifs du personnel communal, résultant de la rentrée scolaire (notamment la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires), d'une part, et de la rentrée de l'école municipale de musique, d'autre part :

Poste	Occupé par :	Ancienne situation :	Nouvelle situation :
Contrat Emploi d'Avenir	Florent DELAUNAY	T.N.C.* 33/35 ^{èmes}	Temps Complet
Adjoint Technique 2 ^{ème} Classe	Charlotte DELAUNAY	Vacataire	T.N.C.* 17/35 ^{èmes}
Adjoint Technique 2 ^{ème} Classe	Annick MARCHAND	T.N.C.* 7/35 ^{èmes}	T.N.C.* 11/35 ^{èmes}
Adjoint Technique 2 ^{ème} Classe	Véronique STEPHAN	T.N.C.* 20/35 ^{èmes}	T.N.C.* 22/35 ^{èmes}
Adjoint Technique 2 ^{ème} Classe	Elisabeth RIDEL	T.N.C.* 33/35 ^{èmes}	T.N.C.* 31/35 ^{èmes} (à sa demande)
Adjoint Technique 2 ^{ème} Classe	Sandrine PROTON	Création	T.N.C.* 3,5/35 ^{èmes}
Adjoint Technique 2 ^{ème} Classe	Fernanda PASSEGUE	Création	T.N.C.* 2/35 ^{èmes}

* T.N.C. = Temps Non Complet

Pour l'ensemble des autres agents communaux travaillant dans le domaine scolaire, parce qu'ils ont le statut de fonctionnaires titulaires, aucune modification des taux d'emploi n'est proposée, pour le moment. C'est l'outil « heures supplémentaires » ou « heures complémentaires » qui est privilégié, dans un premier temps, afin d'observer le fonctionnement d'une année de réforme des rythmes scolaires, sans engager durablement la collectivité dans des taux d'emploi globalement réévalués.

Par ailleurs, un point est fait sur les conséquences de la rentrée de l'école municipale de musique.

Du côté de l'effectif, l'école municipale de musique compte désormais 73 élèves (stabilité par rapport à l'an dernier). Dont 17% de non-clérycois et 10% d'adultes.

Du côté de l'équipe pédagogique, un seul départ, celui de Jean-Charles LEGRAND (mutation vers la Ville d'Olivet), remplacé par François DENAIS, clérycois, pour le cours de trombone.

Voici le niveau horaire des différents enseignants :

Instrument	Professeur	Heures 2013-2014	Heures 2014-2015
Flûte / Piccolo	Inès SALE	6,25	6,25
Hautbois / Orchestre Junior / Formation Musicale	Marion ANGLARD	4,75	6,75
Clarinette	Anaïs VAILLANT	7,00	7,25
Saxophone	Emmanuel FRANCOIS	4,50	4,50
Cor / Guitare basse électrique	Christophe DELALANDE	1,50	1,75
Trompette / Cornet	Aurélie DOMEJEAN	1,75	1,75
Percussions / Batucada	Carole GRIMAUT	5,50	5,00
Trombone	Jean-Charles LEGRAND François DENAIS	1,00	1,00
Tuba, Contrebasse	Floriane HANROT	3,50	4,50
Formation Musicale	Ingrid CHANTELOUP	5,25	5,25
Formation Musicale & Chorale	Cécile ANDRE	5,25	4,00
Total heures d'enseignement		46,25	48,00
Direction de l'E.M.M.	Ingrid CHANTELOUP	8,00	8,00

Le Conseil Municipal est invité à valider chacune de ces propositions.

13 - Détermination des modalités d'expression des groupes d'élus représentés au Conseil Municipal, dans les publications municipales.

Madame Odile BOURGOIN, Adjointe au Maire chargée de la Communication, présente au Conseil Municipal, les propositions de mise en œuvre, souhaitée par la Municipalité, de modalités d'expression des trois groupes d'élus représentés au Conseil Municipal, issus du scrutin de Mars dernier, dans les principales publications municipales.

- Dans l'Info Eclair :

Environ ½ page parmi les six du format actuel, à répartir, de façon équilibrée, entre les trois groupes. Soit 850 caractères maximum, hors espaces, sans photo, sans illustration, classés dans l'ordre des résultats obtenus aux élections.

- Dans le bulletin municipal annuel.

Un espace plus important avec 1 100 caractères maximum, hors espaces, sans photo, sans illustration, classés dans l'ordre des résultats obtenus aux élections.

- Dans le site internet :

Un espace plus important avec 1 500 caractères maximum, hors espaces, sans photo, sans illustration, classés dans l'ordre des résultats obtenus aux élections. Renouvelable au maximum une fois tous les six mois.

Cette délibération peut entrer en vigueur dès l'Info Eclair en cours d'appels à articles, si les articles arrivent avant le 20 Octobre 2014.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur chacune de ces propositions.

14 - Avenir de la Maison Médicale : mesures d'urgence pour garder nos médecins.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la CCVA, lors de sa réunion du 25 Septembre dernier, par 13 voix contre 9, a décidé de demander des études complémentaires sur le site de PHARMA SINCLAIR, en vue de l'éventuelle implantation de la Maison Médicale sur ce site, alors même que cette décision est contraire à ce que la majorité des élus communautaires, souvent à l'unanimité, ont décidé ces dernières années, et contraire à la volonté des professionnels de santé.

Les professionnels de santé, dans un courrier daté du 26 Septembre 2014, adressé aux élus communautaires, ont très vivement réagi, contre cette délibération communautaire qui retarde encore de plusieurs mois, l'aboutissement d'un dossier crucial pour leurs conditions d'exercice et l'accueil de tous les publics.

Le risque de voir fuir plusieurs jeunes médecins de l'actuel Maison Médicale est très grand ; et imminent face à la « concurrence » des autres maisons médicales, qui ont, elles, abouti dans des villes proches de la nôtre.

Les professionnels de santé, dans ce courrier daté du 26 Septembre 2014, ont réaffirmé leur refus catégorique d'aller sur la friche industrielle de PHARMA SINCLAIR, située en zone inondable. Mais la majorité des élus communautaires n'a pas souhaité entendre leur message, pourtant fortement exprimé depuis plusieurs mois.

La situation de la démographie médicale sur notre commune est à nouveau très préoccupante depuis cette délibération communautaire. Notre territoire communautaire est désormais dans une totale impasse, y compris financière avec le risque de perdre les subventions de l'A.R.S., et il y a une urgence impérieuse à trouver des solutions adaptées, rapides, efficaces et responsables.

Monsieur le Maire présente une série de mesures d'urgence, qui seraient proposées à la Communauté de Communes du Val d'Ardoux, pour l'aider à sortir de l'impasse et sauvegarder la présence des médecins. Ces derniers ont besoin de signes forts, puissants et immédiats, pour ne pas laisser la population de notre territoire, dans la détresse médicale.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur chacune de ces propositions :

- Orienter le futur projet municipal d'aménagement de la Place Charles-de-Gaulle, en tenant compte de cette obligation d'action en faveur de la démographie médicale.
- Proposer la cession à la C.C.V.A., à titre gratuit, d'une partie du périmètre de ce projet municipal (une partie du fond de la place, à proximité immédiate de la Clinique Vétérinaire, donnant sur la place Charles-de-Gaulle), en vue de construire, par la C.C.V.A., une maison médicale neuve.
- Proposer, contre remboursement, à la C.C.V.A. de bénéficier du contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dont la Commune de Cléry-Saint-André dispose, avec un cabinet spécialisé sur ce périmètre d'étude de la Place Charles-de-Gaulle (en vue de réduire les délais de mise en concurrence). Et cela, pour obtenir très rapidement, une étude de faisabilité.
- Demander à la C.C.V.A. de substituer cette stratégie, à celle, mort-née, de PHARMA SINCLAIR, à la fois chronophage, irresponsable, coûteuse et rejetée massivement par les professionnels de santé.

Cette hypothèse de travail, certes, nécessite, comme celle de PHARMA SINCLAIR, un temps d'études préalables, mais ne sera pas source de désertification médicale. Elle serait plutôt source de confiance rétablie avec les professionnels, et d'engagement fort des collectivités publiques réunies au service de l'activité médicale sur notre territoire.

Si les études préalables étaient concluantes, le gain de temps se retrouverait, *in fine*, dans la durée et la sérénité du chantier.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur cette orientation proposée, au nom de la Commune de Cléry-Saint-André, à la Communauté de Communes, puis, le cas échéant, après accord éventuel du Conseil Communautaire, autoriser Monsieur le Maire, à signer un marché complémentaire avec la société OXYLIUM (notre assistant à maîtrise d'ouvrage), à autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de refacturation avec la Communauté de Communes du Val d'Ardoux et engager les démarches liées à la cession gratuite de cette parcelle communale à la Communauté de Communes du Val d'Ardoux.

15 - Rapport d'activités de la Communauté de Communes du Val d'Ardoux,

Monsieur Claude BOISSAY, Premier Adjoint au Maire, par ailleurs Premier Vice-Président de la Communauté de Communes du Val d'Ardoux, présente au Conseil Municipal, le rapport d'activités de la Communauté de Communes du Val d'Ardoux, pour l'année 2013, en application de la loi du 12 Juillet 1999 (article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales). Ce rapport rappelle les principales actions communautaires de l'année 2013, qui a vu huit réunions de Conseil Communautaire et de vingt-sept réunions de commissions communautaires. Ce rapport est consultable en Mairie.

16 - Rapport d'activités du service public de collecte et de traitement des ordures ménagères.

Monsieur Daniel ZONCA, Conseiller Municipal Délégué, par ailleurs Délégué Titulaire au S.M.I.R.T.O.M. de la Région de Beaugency, présente au Conseil Municipal, une synthèse du rapport d'activités du service public de ramassage et de traitement des ordures ménagères. Ce rapport est consultable en Mairie.

17 - Information sur la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Directeur Régional des Finances Publiques du Loiret, par arrêté en date du 1^{er} Septembre 2014, a sélectionné les huit membres titulaires et les huit membres suppléants qui siégeront, pour la durée du mandat, au sein de la Commission Communale des Impôts Directs. Et cela sur la base des propositions formulées par le Conseil Municipal, lors de sa séance du 12 Mai 2014.

1) Catégorie des contribuables de la Commune de Cléry-Saint-André :

<i>Membres titulaires :</i>		<i>Profession :</i>	<i>Adresse :</i>
GUENON	Rémy	Retraité de l'artisanat	45 rue du Maréchal-Foch
DIET	Alain	Retraité Banque Finances Conseil	93 chemin du Bréau
BEAULIEU	Annik	Agricultrice	25 rue de la Perrière
DOUBRE	Benoît	Collaborateur mandataire judiciaire	1039 route d'Orléans
CASSONNET	Guy	Retraité de la Banque	198 rue du Maréchal-Foch
MARTIN	Brigitte	Préparatrice en pharmacie hospitalière	« Les Arrachis »
<i>Membres suppléants :</i>		<i>Profession :</i>	<i>Adresse :</i>
DESSIAUME	Nicole	Retraite Responsable Logistique	1160 rue de la Plaine d'Azenne
BOURGOIN	Sébastien	Agriculteur	70 rue de Saint-André
BURAUULT	Catherine	Agricultrice	18 rue des Maisons-Rouges
MIROL	Jean-Louis	Artisan d'art	190 rue du Maréchal-Foch
DUPUIS	Nathalie	Aide-soignante	6 rue du Clos de Montreuil
BERCE	Sophie	Conjoint collaboratrice d'artisan	20 rue de Saint-André

2) Catégorie des contribuables propriétaires de bois :

<i>Membre titulaire :</i>		<i>Profession :</i>	<i>Adresse :</i>
de TRISTAN	Philippe	Conseil en gestion de Patrimoine	« L'Emérillon »
<i>Membre suppléant :</i>		<i>Profession :</i>	<i>Adresse :</i>
GUERIN	André	Arboriculteur	334 rue de la Plaine d'Azenne

3) Catégorie des contribuables domiciliés hors de la Commune de Cléry-Saint-André :

<i>Membre titulaire :</i>		<i>Profession :</i>	<i>Adresse :</i>	
LEGROUX	Jean	Agriculteur	409 rue Neuve	45370 MAREAU-AUX-PRES
<i>Membre suppléante :</i>		<i>Profession :</i>	<i>Adresse :</i>	
JAVOY	Anne-Marie	Agricultrice	299 rue de Villeneuve	45370 MAREAU-AUX-PRES

La Présidence de cette commission sera déléguée à M. Claude BOISSAY, Premier Adjoint au Maire et une formation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est envisagée pour les mois à venir.

18 – Vie des commissions municipales.

La Commission « Travaux Sécurité Circulation » s'est réuni le 12 Septembre 2014, puis le 10 Octobre 2014.

La Commission « Embellissement et Ville Durable » s'est réunie le 20 Septembre 2014.

La Commission « Relations avec les Acteurs Economiques » s'est réunie le 6 Octobre 2014, en vue d'échanger sur le retour d'expérience, globalement positif, du nouveau commerce locataire de la Commune, CLERY PIZZ, à la Belle Autruche.

La Commission « Finances » s'est réunie le 10 octobre 2014.

19 - Comptes-rendus de diverses réunions intercommunales.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une synthèse des différentes réunions intercommunales passées ou à venir, afin de favoriser l'information de tous sur l'actualité intercommunale.

- **La Communauté de Communes du Val d'Ardoux (C.C.V.A.) :**

Le Bureau Communautaire s'est réuni le 2 Septembre 2014, à Cléry-Saint-André, en présence de Madame Odile BOURGOIN, Messieurs Claude BOISSAY et Gérard CORGNAC. Puis, le 30 Septembre 2014, à Cléry-Saint-André, en présence de Madame Odile BOURGOIN et Monsieur Gérard CORGNAC.

La Commission « Culture Education » s'est réunie le 10 Septembre 2014, à Cléry-Saint-André, sous la Présidence de Madame Odile BOURGOIN et en présence de Mesdames Nicole DESSIAUME, Nathalie DUPUIS et Sylvie THIERY. Il s'agissait de préparer la saison culturelle 2015. Puis, le 11 Septembre 2014, à Cléry-Saint-André, sous la Présidence de Madame Odile BOURGOIN et en présence de Mesdames Nicole DESSIAUME, Nathalie DUPUIS, Brigitte MARTIN et Monsieur Olivier JOUIN. Il s'agissait d'une rencontre avec les écoles et les bibliothèques.

Une réunion d'information des entreprises du canton, avec la C.C.I. du Loiret, a été organisée le 25 Septembre 2014, à Jouy-le-Potier.

Le Conseil Communautaire s'est réuni le 25 Septembre 2014, à Cléry-Saint-André, en présence de Mesdames Catherine BURAUULT, Nathalie DUPUIS, Messieurs Gérard CORGNAC, Alain DIET, Olivier JOUIN et Daniel ZONCA. Il se réunira à nouveau le 21 Octobre 2014, à Cléry-Saint-André.

La Commission « Environnement » se réunira le 14 Octobre 2014, à Mézières-lez-Cléry.

Une réunion préparatoire à l'organisation du Téléthon, aura lieu le 23 Octobre 2014, à Cléry-Saint-André.

La Commission « Voirie Aménagements extérieurs » se réunira le 28 Octobre 2014, à Jouy-le-Potier.

- ***Le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Cléry-Saint-André, Mareau-aux-Prés, Mézières-lez-Cléry et Les Muids de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (C3M) :***

Le Bureau s'est réuni les 2 et 11 Septembre 2014, à Mézières-lez-Cléry, sous la Présidence de Monsieur Alain GRILLON et en présence de Monsieur Daniel ZONCA. Il se réunira à nouveau le 14 Octobre 2014.

Le Comité Syndical s'est réuni le 23 Septembre 2014, sous la Présidence de Monsieur Alain GRILLON, et en présence de ...

- ***Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement du Bassin de l'Ardoux (S.M.E.T.A.B.A.)***

Le Comité de Pilotage se réunira le 16 Octobre 2014, à Dry.

- ***Le Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (S.M.I.R.T.O.M.) de la Région de Beaugency.***

Le Comité Syndical s'est réuni les 9 et 24 Septembre 2014, à Beaugency, sous la Présidence de Monsieur Alain GRILLON et en présence de Messieurs Alain DIET et Daniel ZONCA.

Le Bureau s'est réuni le 10 Septembre 2014, à Beaugency, sous la Présidence de Monsieur Alain GRILLON, et en présence de Monsieur Daniel ZONCA.

Le Groupe de Travail « Déchetteries » s'est réuni le 10 Octobre 2014, à Beaugency, en présence de Monsieur Daniel ZONCA.

- ***Le Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud :***

Le Comité Syndical se réunira le 16 Octobre 2014, à Vannes-sur-Cosson.

Le Bureau élargi se réunira le 9 Septembre 2014, à Ménestreau-en-Villette, en présence de Monsieur Gérard CORGNAC.

Une réunion d'information sur le programme LEADER s'est tenue le 24 Septembre 2014, en présence de Monsieur Gérard CORGNAC.

20 - Informations diverses.

Madame Sylvie THIERY, Adjointe au Maire chargée de l'Action Sociale et de la Solidarité, informe le Conseil Municipal que le laboratoire missionné par le Conseil Général du Loiret a réalisé deux analyses d'eau, le 3 Juillet 2014, au château d'eau et 21 Août 2014, à la mairie. Ces prélèvements ont mis en évidence la bonne qualité de l'eau pour les paramètres conformes aux exigences de qualité définies au décret 89-3 modifié, relatif aux eaux destinées à la consommation humaine.

Madame Sylvie THIERY, Adjointe au Maire chargée de l'Action Sociale et de la Solidarité, informe que la Commune de Cléry-Saint-André comptait au mois de Septembre 2014, 139 demandeurs d'emploi, soit une augmentation de 2,2% par rapport aux chiffres d'Août 2014. La répartition de ces demandeurs est de 69 hommes et 70 femmes ; de 110 indemnisables et 29 non-indemnisables.

21 - La prochaine réunion de Conseil Municipal devrait avoir lieu le lundi 8 Décembre 2014, à 19 heures.

22 - Questions des membres du Conseil Municipal.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, Monsieur le Maire **lève la séance à ...**